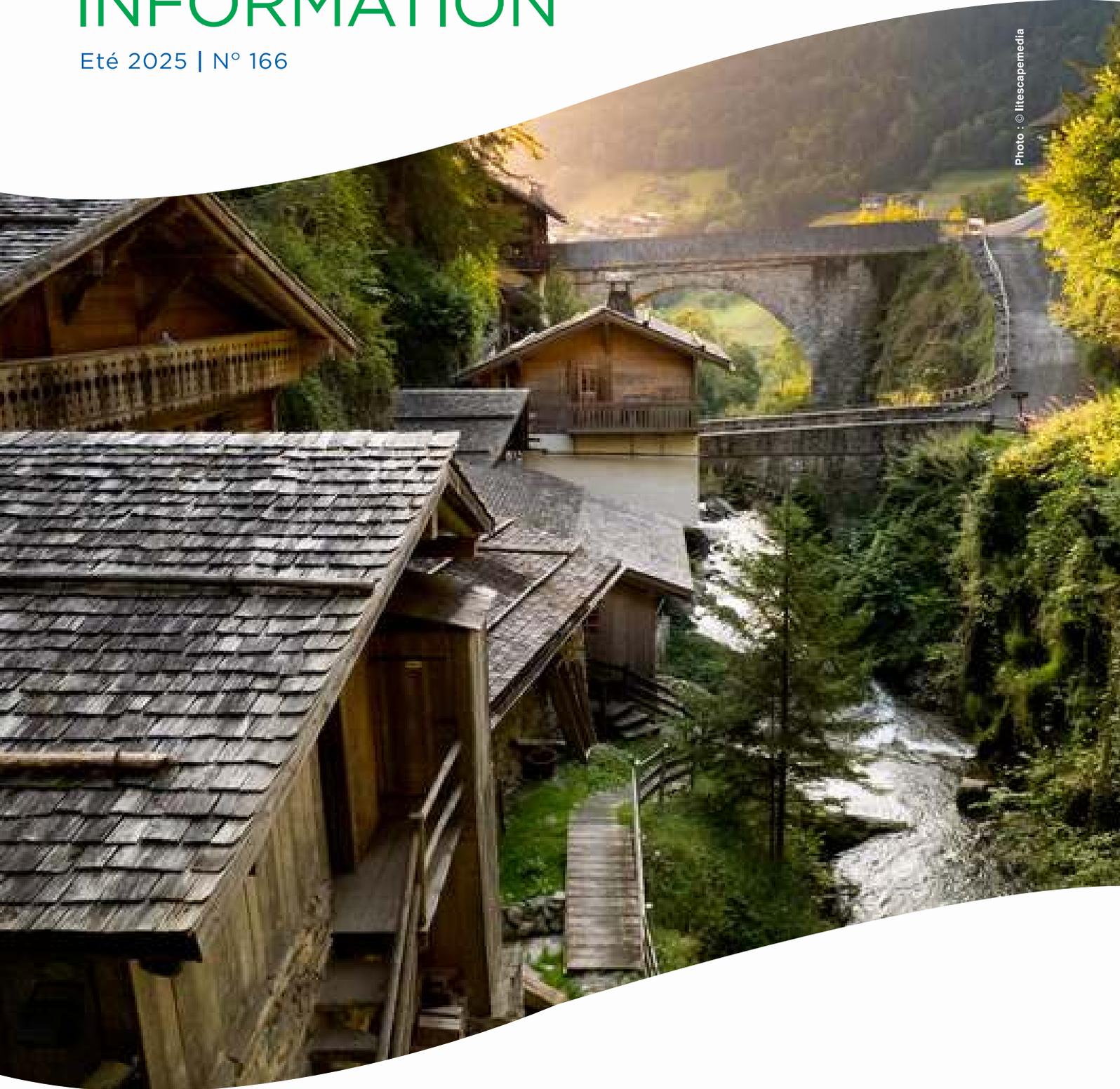


TROISTORRENTS-MORGINS INFORMATION

Été 2025 | N° 166

Photo : © litescapemedia



Administration
Comptes 2024
P. 4-9

Règlements
Révision des règlements sur
l'eau potable et les eaux usées
P. 10-13

Vie locale
Un été dynamique
P. 19-23

RÉVISION DES RÉGLEMENTS ET DES TAXES RELATIFS À L'EAU POTABLE ET AUX EAUX USÉES

Par Pierre-André Michel, vice-président et conseiller communal en charge des services techniques, de l'environnement et des dangers naturels



”

*L'eau est un bien précieux,
indispensable à notre quotidien,
de la consommation
domestique à l'industrie,
en passant par l'agriculture.*

”

La gestion des ressources naturelles est aujourd'hui une priorité pour les collectivités. La révision des règlements et des taxes relatifs à l'eau potable et aux eaux usées découle ainsi d'une double nécessité: l'obligation légale d'assurer l'autofinancement de ces services mais aussi la régulation de la consommation de l'eau. Les nouveaux cadres réglementaires visent ainsi à favoriser une utilisation plus responsable et, surtout, à mettre en place des mécanismes incitatifs, pour une gestion plus durable de nos ressources en eau. Cependant, leur mise en œuvre peut soulever des interrogations, tant du côté des citoyens que des entreprises. Notre dossier (à lire dès la page 10) ambitionne d'y répondre, tout comme la soirée d'information consacrée à ces objets le 4 juin dernier.

La taxe causale: un levier économique pour un comportement responsable

L'eau est un bien précieux, indispensable à tous les aspects de notre quotidien, de la consommation domestique à l'industrie, en passant par l'agriculture. Or, il s'agit d'une ressource limitée, susceptible de devenir encore plus rare si des mesures ne sont pas prises pour éviter son gaspillage. Les nouveaux règlements viennent en réponse à cette problématique et visent à mieux encadrer notre consommation. La révision de la taxe causale, qui répond au principe du

consommateur-payeur, impose en effet un coût direct aux entreprises et aux particuliers en fonction du volume d'eau utilisé et rejeté. Les bonnes pratiques s'en trouvent encouragées.

Des services obligatoirement autofinancés

À l'avenir, les consommateurs devront davantage payer l'eau qu'ils utilisent et celle qu'ils évacuent. Les montants actuels, en vigueur depuis plus de 30 ans, ne correspondent plus aux coûts réels. À l'échelle comptable, cela répond à l'exigence légale d'autofinancement de ces services. Les Communes ne peuvent plus se servir dans l'impôt pour éponger le déficit. Les nouvelles taxes intègrent donc un financement pérenne des services liés à cette précieuse ressource.

Un avenir plus responsable et durable

En fin de compte, ces réformes viennent rappeler que la gestion de l'eau doit être une préoccupation constante et collective. Il nous appartient de préserver cette ressource vitale et de repenser nos modes de consommation. Les nouveaux règlements sont des outils importants de cette transition, mais ils ne seront efficaces que si tous les acteurs, vous et moi, se montrent engagés et conscients de l'urgence de la situation. C'est à nous tous de les adopter pour construire un avenir où l'eau, ressource précieuse, est gérée avec respect et sagesse.

LES DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL EN BREF

Le Conseil communal vous informe des décisions prises de mars à mai 2025

Engagements personnel communal

Le Conseil communal valide les engagements suivants :

- › M. Alexandre Oliveira au poste de collaborateur technique, secteur Constructions, avec une entrée en fonction le 1^{er} juin 2025.
- › M. Anthony Costa au poste d'apprenti agent d'exploitation, avec une entrée en fonction à la rentrée d'août 2025.
- › Mme Amélia Martenet au poste de stagiaire éducatrice de l'enfance auprès de la structure d'accueil Le Parachute, avec une entrée en fonction à la rentrée d'août 2025.
- › Mme Kelly Rouiller au poste d'apprentie assistante socio-éducative auprès de la structure d'accueil Le Parachute, avec une entrée en fonction à la rentrée d'août 2025.
- › M. Sam Genoud au poste d'apprenti forestier-bûcheron, avec une entrée en fonction à la rentrée d'août 2025.

Nomination du substitut au teneur des registres d'impôts et du cadastre

Suite au départ à un départ à la retraite et en réponse à la demande du Bureau cantonal des taxes cadastrales, le Conseil communal préavise positivement la nomination de Mme Sandra Sterchi, collaboratrice administrative pour le service Equipements et infrastructures, au poste de substitut au teneur des registre d'impôts et du cadastre.

Salle de la Jeur – Mise aux normes de protection incendie

La salle polyvalente de la Jeur à Morgins, actuellement soumise à des restrictions de capacité d'accueil en raison de la configuration des issues de secours existantes, voit sa capacité maximale limitée à 200 personnes. Afin de répondre aux exigences des grandes manifestations à venir, il est nécessaire de créer deux ouvertures de secours supplémentaires pour ainsi augmenter la capacité d'accueil de la salle à un maximum de 800 personnes.

Le Conseil communal adjuge les travaux relatifs à la création de ces ouvertures supplémentaires à l'entreprise Acomet SA, pour un montant de CHF 27'159.65 TTC.

Revitalisation du Lac de Morgins

Le Conseil communal valide le projet de revitalisation du site protégée du Lac de Morgins, comprenant la création d'un sentier didactique et élaboré en collaboration avec le Canton et Pro Natura, et accepte qu'il soit procédé à sa mise à l'enquête.

Assainissement de l'éclairage des salles de classe et du stade de Fayot

Le Conseil communal adjuge les mandats suivants :

- › Assainissement de l'éclairage de 20 salles de classes à Troistorrents à la société Pellouchoud & Cie, pour un montant de CHF 37'253.40 TTC.
- › Fourniture de 200 panneaux LED à l'entreprise Led-Solaire SA, pour un montant de CHF 106'479.20 TTC.
- › Assainissement de l'éclairage des deux terrains de foot de Fayot à la société Romande Energie SA, pour un montant de CHF 76'522.69 TTC.

Expertise des ponts et passerelles sur le territoire communal

Afin d'éviter une situation telle que vécue avec la passerelle de Fayot, fermée depuis plusieurs mois en raison d'un risque d'affaissement, et dans un objectif de planification de l'entretien de nos ponts et passerelles, un recensement exhaustif a permis d'identifier la présence de 67 ouvrages sur le territoire communal. Sur la base de leur état et de leur importance stratégique, trois degrés de priorité d'entretien ont été identifiés.

Le Conseil communal adjuge les prestations d'expertise de 28 ouvrages jugés prioritaires à la société Kurmann Cretton Ingénieurs SA pour un montant forfaitaire de CHF 14'000.- TTC. Il décide également d'inscrire, sous réserve des disponibilités financières, un montant de CHF 20'000.- TTC au catalogue des consignes budgétaires 2026 pour la poursuite de cette expertise avec les ouvrages de priorité 2 et 3.



Fermeture de la passerelle de Fayot

Une érosion accrue au niveau de la culée en rive nord de la passerelle de Fayot a été constatée au printemps 2025. Celle-ci est probablement due aux crues intervenues à l'automne 2024. Un affaissement complet pouvant intervenir à tout moment et sans signe avant-coureur, l'accès à la passerelle est ainsi fermé jusqu'à ce que les mesures nécessaires puissent être prises.

Cette passerelle étant située sur le territoire de la Commune de Val-d'illiez, l'information a été transmise aux autorités qui vont entreprendre les travaux nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers.

LES COMPTES 2024 DE LA MUNICIPALITÉ EN DÉTAIL

Par Corinne Cipolla, présidente

Les comptes 2024 de la Municipalité dégagent un bénéfice de CHF 467'947.-. Toutefois, avec une marge d'autofinancement qui passe en dessous des 3 millions, l'heure est plus que jamais à la prudence.

Après une année 2023 déficitaire, et alors que le budget prévoyait une nouvelle perte de plus de 1 mio, les comptes 2024 de la Municipalité se bouclent avec un bénéfice de CHF 467'947.-. La fortune nette au 31 décembre 2024 se monte ainsi à CHF 11,1 mio. La marge d'autofinancement, de CHF 2,6 mio, est en revanche en baisse et se situe, pour la première fois depuis plus de dix ans, en dessous des 3 mio. Elle ne couvre que 85% des investissements nets, conduisant ainsi à une insuffisance de financement de CHF 442'171.-.

Des imprévus qui alourdissent nos charges

Parmi les dépenses non budgétisées au compte de résultats, la dernière phase des travaux liés aux intempéries de 2023 nous a coûté près de CHF 500'000.- et la finalisation de l'assainissement du stand de tir aux pigeons plus de CHF 200'000.-. Ce chantier a en effet subi des retards, notamment en raison des conditions météorologiques. Les subventions pour l'ensemble de ces travaux ne nous parviendront que dans le courant de cette année, ce qui engendre, dans l'intervalle, une charge considérable pour nos finances.

On note aussi des charges supérieures à celles prévues pour plusieurs autres postes, notamment pour notre participation au financement des soins de longue durée et au CMS (dépassement de plus de CHF 100'000.-) et pour notre contribution à l'entretien des routes cantonales et bourgeoises ainsi que pour nos routes communales (dépassement de plus de CHF 240'000.-). Au final, nous enregistrons un dépassement de 1,5 mio par rapport aux charges budgétisées, compensé fort heureusement par des revenus supérieurs de plus CHF 3 mio à ceux prévus.

Du côté des investissements, des dépassements sont aussi à relever. Les coûts pour le projet d'agrandissement de la crèche ont été plus importants que prévu. En effet, les exigences du Canton nous ont contraints à apporter de nombreuses adaptations au projet initial. De plus, quelques surprises en lien avec la rénovation, comme un dysfonctionnement constaté sur la ventilation, ont engendré des dépenses supplémentaires, auxquelles se sont ajoutés différents travaux réalisés afin de profiter de l'opportunité de cette rénovation, comme la réfection des vestiaires de l'UAPE. À noter que, pour ce projet aussi, une subvention devrait nous être versée. Ainsi, nous disposons désormais d'une structure d'accueil qui nous permet de mieux répondre aux besoins des familles et d'offrir des conditions de prise en charge améliorées, tant pour les enfants que pour le personnel.

Enfin, plusieurs travaux entrepris par des privés ou des entreprises, notamment Romande Energie, nous ont poussés à entreprendre certains travaux sur nos réseaux d'eau potable et d'eaux usées, dans l'idée de profiter de la mutualisation de certains coûts. Quoique non prévus, ces investissements répondent pleinement aux objectifs de renouvellement et d'entretien de nos réseaux et ont permis d'avancer dans la mise en séparatif de notre réseau d'assainissement.

Des investissements en deçà du budget prévu

Alors qu'un budget de CHF 5 mio était prévu pour les investissements nets, seuls CHF 3,1 mio ont été réalisés. La différence s'explique par le report de nombreux projets, dont l'aménagement de la place devant la maison de Commune et la réfection de l'ancienne maison de Commune.

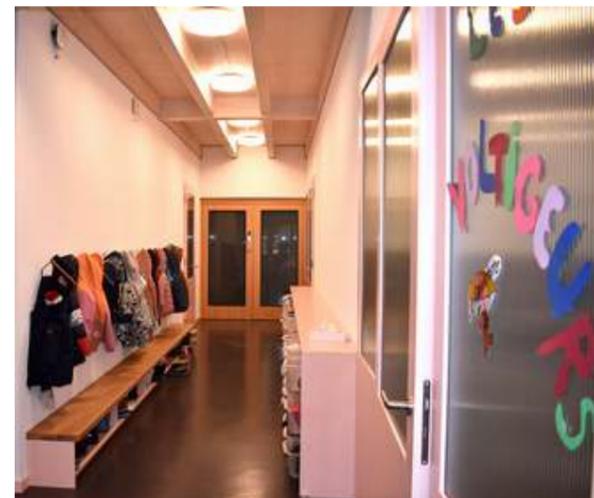
Avec un coût total de CHF 509'000.-, l'agrandissement de la crèche-nursérie UAPE, mentionné ci-dessus, figure parmi nos principaux investissements en 2024.

S'y ajoutent notamment un montant de CHF 424'000.- pour l'acquisition d'une parcelle qui devrait permettre l'agrandissement de notre centre scolaire, plus de CHF 360'000.- pour l'entretien de différentes routes communales, plus de CHF 520'000.- pour notre réseau d'eau et plus de CHF 875'000.- pour notre réseau d'assainissement.

De nombreux investissements à venir et des charges en hausse

Les investissements reportés, que ce soit pour la place devant la maison de Commune ou pour la réfection de l'ancienne maison de Commune, devront toutefois être réalisés ces prochaines années. À ceux-ci s'ajouteront les investissements encore nécessaires pour poursuivre la mise à niveau de nos réseaux d'eau potable et la mise en séparatif du réseau d'assainissement, sans oublier l'entretien de nos routes et infrastructures et les projets actuellement en cours d'étude, notamment l'agrandissement et la mise aux normes de notre centre scolaire.

Le Conseil communal doit ainsi faire face à une conjoncture peu favorable, avec un report constant des charges sur les Communes, des charges d'amortissements et d'intérêts en hausse en raison des gros investissements réalisés ces dernières années et une marge d'autofinancement en baisse. L'exécutif doit ainsi poursuivre son travail et prendre les mesures nécessaires afin de contenir la hausse des charges, d'améliorer les revenus et de parvenir à une situation financière permettant à la Municipalité de faire face aux investissements à venir.



Achévé en décembre, le projet d'agrandissement de la crèche-nursérie-UAPE a été l'un des principaux investissements en 2024. Ce projet de plus de CHF 500'000.-, au bénéfice de subventions fédérales et cantonales, permet de mieux répondre aux besoins des familles, tout en améliorant les conditions de prise en charge des enfants.

Des services autofinancés déficitaires

À la lecture des comptes 2024, il est évident que la révision des règlements sur l'eau potable et les eaux usées et l'adaptation des taxes causales sont nécessaires (plus de précision à ce sujet en pages 10 à 13). En effet, cette année encore, ces services, qui devraient être autofinancés, présentent une perte de CHF 567'298.- pour l'eau potable et de CHF 253'904.- pour les eaux usées.

À noter que, malgré l'augmentation des taxes intervenue en 2022, le service autofinancé de l'élimination des déchets enregistre cette année un déficit de CHF 4'418.-. Bien que relativement faible, ce déficit met en évidence l'importance de rester attentif à l'évolution des charges de ce service afin d'éviter une nouvelle augmentation des taxes dans les années à venir.

LES COMPTES 2024 DE LA BOURGEOISIE EN DÉTAIL

Par Corinne Cipolla, présidente

Tout comme en 2023, la Bourgeoisie boucle l'année 2024 avec de bons résultats financiers qui lui permettent d'attribuer un montant de CHF 320'000.- à sa réserve de politique financière et de dégager une marge d'autofinancement de CHF 477'155.-. De quoi lui permettre d'envisager plusieurs investissements dans les années à venir, notamment pour la réfection de certains de ses bâtiments.

Les comptes 2024 de la Bourgeoisie se bouclent sur un bénéfice de CHF 5336.-, maintenant sa fortune nette à plus de CHF 3,6 mio et amenant sa marge d'autofinancement à CHF 477'155.-. Aucun investissement budgétisé n'ayant été réalisé, il en résulte un excédent de financement de CHF 480'036.-. Ce bon exercice a permis d'attribuer un montant de CHF 320'000.- à la réserve de politique budgétaire, qui se monte au 31 décembre 2024 à CHF 570'000.-. Celle-ci pourra ainsi être utilisée pour couvrir de futurs déficits du compte de résultats, notamment en vue des charges d'amortissements induites par les investissements à venir.

Dans le compte de résultats, le revenu du service forestier se monte à près de CHF 2,8 mio pour des charges de près de 2,4 mio. Ce service a ainsi dégagé en 2024 une marge de près de CHF 400'000.-. À noter toutefois qu'aucune attribution au fonds de reboisement n'a été opérée cette année et que ce résultat ne prend

pas en compte les charges liées au personnel administratif (comptabilité, secrétariat, ressources humaines, etc.). Celles-ci ne sont en effet pas imputées dans le compte du service forestier, mais dans l'administration générale.

Enfin, en raison du report de certains projets ainsi que du délai dans le traitement de plusieurs dossiers, aucun des investissements prévus au budget n'a été réalisé.



Principale source de revenus pour la Bourgeoisie, le service forestier a dégagé, en 2024, un bénéfice de près de CHF 400'000.-.

COMPTES 2024 › MUNICIPALITÉ

Brochure complète



RÉCAPITULATION

	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
COMPTE DE RÉSULTATS			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	- 25'496'274	23'358'260	25'177'127
Revenus financiers	+ 28'632'850	25'626'700	27'862'461
Marge d'autofinancement	= 3'136'576	2'268'440	2'685'333
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement	+ 3'136'576	2'268'440	2'685'333
Amortissements planifiés	- 3'034'647	3'201'000	3'043'006
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- 1'424'419	141'600	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 773'842	-	825'620
Excédent de charges	= 548'649	1'074'160	-
Excédent de revenus	= -	-	467'948
COMPTE DES INVESTISSEMENTS			
Dépenses	+ 3'587'020	5'342'000	4'538'185
Recettes	- 477'370	337'000	1'410'680
Investissements nets	= 3'109'650	5'005'000	3'127'505
FINANCEMENT			
Marge d'autofinancement	+ 3'136'576	2'268'440	2'685'333
Investissements nets	- 3'109'650	5'005'000	3'127'505
Insuffisance de financement	= -	2'736'560	442'172
Excédent de financement	= 26'925	-	-

CHIFFRES CLÉS

Marge d'autofinancement
2'685'333

Résultat (excédent de revenus)
467'948

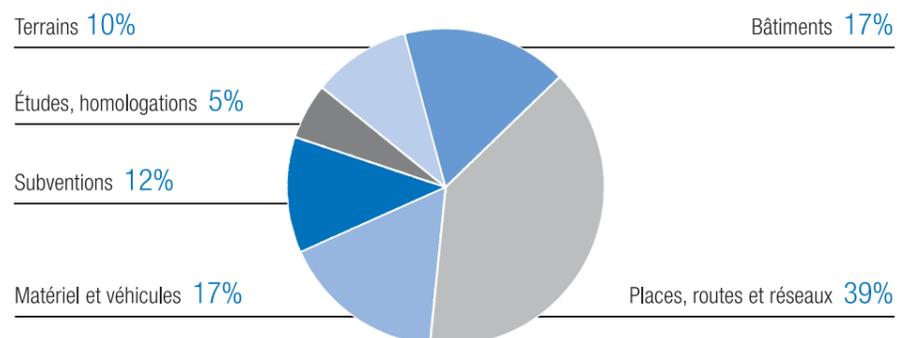
Investissements nets
3'127'505

Insuffisance de financement
442'172

Fortune
11'138'206

COMPTE DES INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

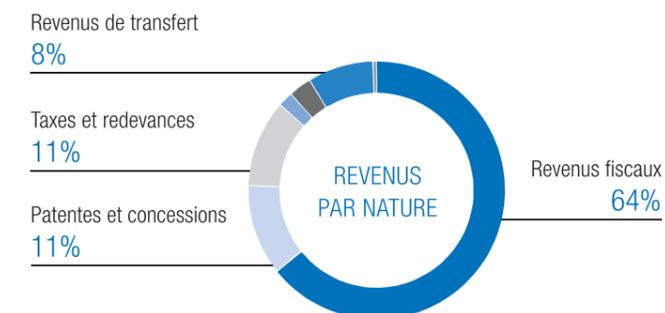
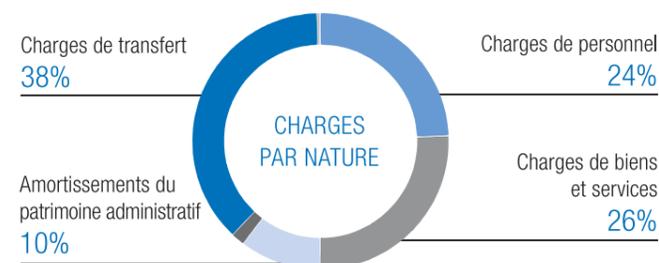
	Comptes 2023		Budget 2024		Comptes 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	280'599	41'655	550'000	-	146'208	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	128'538	101'465	250'000	186'000	407'406	324'451
2 Formation	889'060	15'033	515'000	15'000	581'116	16'642
3 Culture, sports et loisirs, église	356'791	-	980'000	-	304'488	-
4 Santé	21'271	-	-	-	1'622	9'532
5 Prévoyance sociale	72'225	-	150'000	-	532'543	100'000
6 Trafic et télécommunications	487'851	900	700'000	-	625'658	778'310
7 Environnement et aménagement du territoire	1'102'518	318'317	1'910'000	136'000	1'583'500	14'099
8 Economie publique	248'165	-	287'000	-	355'646	167'647
9 Finances et impôts	1	-	-	-	-	-
Total des dépenses et recettes	3'587'020	477'370	5'342'000	337'000	4'538'185	1'410'680
Excédent de dépenses		3'109'650		5'005'000		3'127'505



Les comptes présentés dans ce journal sont simplifiés. Une version complète et détaillée peut être consultée sur notre site internet ou auprès du greffe communal durant les heures d'ouverture de l'Administration communale.

COMPTE DE RÉSULTATS SELON LES TÂCHES

	Comptes 2023		Budget 2024		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	3'265'996	195'103	3'085'250	111'300	3'169'146	209'864
1 Ordre et sécurité publics, défense	1'775'023	509'436	1'808'700	498'400	1'860'008	530'589
2 Formation	4'862'358	454'389	5'136'280	431'200	5'172'942	525'545
3 Culture, sports et loisirs, église	1'682'304	113'107	1'768'500	90'200	1'628'901	88'395
4 Santé	843'832	24'350	760'860	26'500	920'362	24'935
5 Prévoyance sociale	2'823'035	980'005	2'810'550	828'550	3'108'373	1'088'425
6 Trafic et télécommunications	3'887'905	102'988	4'068'000	178'800	4'251'192	241'107
7 Environnement et aménagement du territoire	6'249'271	4'817'412	4'000'600	3'242'350	4'639'015	3'525'048
8 Economie publique	2'447'615	1'253'412	2'491'770	1'189'500	2'635'396	1'246'270
9 Finances et impôts	2'118'002	20'956'490	770'350	19'029'900	834'798	21'207'905
Total des charges et revenus	29'955'341	29'406'691	26'700'860	25'626'700	28'220'133	28'688'081
Excédent de charges		548'649		1'074'160		-
Excédent de revenus	-		-		467'948	



APERÇU DES INDICATEURS FINANCIERS

1. Taux d'endettement net

Dettes nettes en % des revenus fiscaux

2023	2024	Moyenne
112.0%	113.6%	112.8%

< 100% = bon | 100% - 150% = suffisant | > 150% = mauvais

2. Degré d'autofinancement

Autofinancement en % des investissements nets

2023	2024	Moyenne
100.9%	85.9%	93.3%

> 100% = haute conjoncture | 80% - 100% = cas normal | 50% - 80% = récession

3. Part des charges d'intérêts

Charges d'intérêts nets en % des revenus courants

2023	2024	Moyenne
0.6%	0.7%	0.6%

0% - 4% = bon | 4% - 9% = suffisant | > 9% = mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus

Dettes brutes en % des revenus courants

2023	2024	Moyenne
148.8%	146.5%	147.6%

< 50% = très bon | 50% - 100% = bon | 100% - 150% = moyen
150% - 200% = mauvais | > 200% = critique

5. Proportion des investissements

Investissements bruts en % des dépenses totales

2023	2024	Moyenne
13.0%	15.3%	14.2%

< 10% = faible | 10% - 20% = moyen | 20% - 30% = élevé | > 30% = très élevé

6. Part du service de la dette

Service de la dette en % des revenus courants

2023	2024	Moyenne
11.5%	11.3%	11.4%

< 5% = charge faible | 5% - 15% = charge acceptable | > 15% = charge forte

7. Dette nette par habitant

Dettes nettes par habitant

2023	2024	Moyenne
4'230	4'175	4'202

< 0 = patrimoine net | 0 - 1'000 = endettement faible
1'001 - 2'500 = endettement moyen | 2'501 - 5'000 = endettement important
> 5'000 = endettement très important

8. Taux d'autofinancement

Autofinancement en % des revenus courants

2023	2024	Moyenne
11.2%	9.4%	10.3%

> 20% = bon | 10% - 20% = moyen | < 10% = mauvais

COMPTES 2024 › BOURGEOISIE

RÉCAPITULATION

	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
COMPTE DE RÉSULTATS			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	- 2'084'114	1'883'300	2'609'076
Revenus financiers	+ 2'454'935	2'094'350	3'086'231
Marge d'autofinancement	= 370'821	211'050	477'156
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement	+ 370'821	211'050	477'156
Amortissements planifiés	- 217'077	189'000	151'820
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- 47'659	20'050	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ -	-	-
Attribution au capital propre	- 100'000	-	320'000
Excédent de revenus	= 6'085	2'000	5'336
COMPTE DES INVESTISSEMENTS			
Dépenses	+ 386'433	215'000	-
Recettes	- 152'655	10'000	2'880
Investissements nets	= 233'778	205'000	- 2'880
FINANCEMENT			
Marge d'autofinancement	+ 370'821	211'050	477'156
Investissements nets	- 233'778	205'000	- 2'880
Excédent de financement	= 137'043	6'050	480'036

Brochure complète



CHIFFRES CLÉS

Marge d'autofinancement
477'156

Résultat (excédent de revenus)
5'336

Investissements nets (négatifs)
-2'880

Excédent de financement
480'036

Fortune
3'642'465

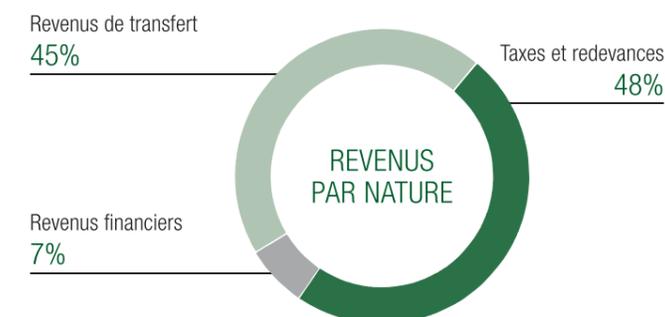
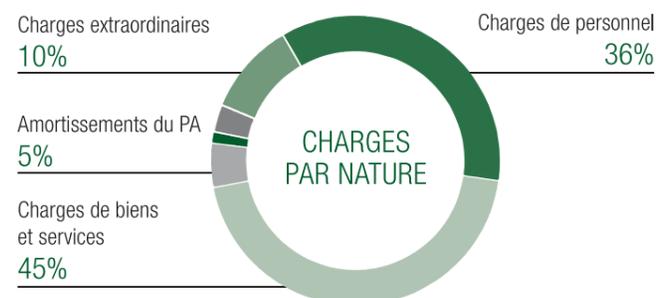
COMPTE DES INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

	Comptes 2023		Budget 2024		Comptes 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
02 Services généraux	42'001	58'218	55'000	10'000	-	2'880
81 Agriculture	18'286	-	30'000	-	-	-
82 Sylviculture	326'146	94'437	130'000	-	-	-
Total des dépenses et recettes	386'433	152'655	215'000	10'000	-	2'880
Excédent de dépenses		233'778		205'000		-
Excédent de recettes	-		-		2'880	

Les comptes présentés dans ce journal sont simplifiés. Une version complète et détaillée peut être consultée sur notre site internet ou auprès du greffe communal durant les heures d'ouverture de l'Administration communale.

COMPTE DE RÉSULTATS SELON LES TÂCHES

	Comptes 2023		Budget 2024		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
02 Services généraux	102'098	14'773	111'150	15'150	220'046	37'001
81 Agriculture	92'646	26'679	24'550	35'500	88'004	62'003
82 Sylviculture	1'964'446	2'077'130	1'898'350	1'861'850	2'397'418	2'796'510
84 Tourisme	-	-	25'000	-	12'987	-
9 Finances	289'661	336'353	33'300	181'850	362'441	190'717
Total des charges et revenus	2'448'850	2'454'935	2'092'350	2'094'350	3'080'896	3'086'231
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	6'085		2'000		5'336	



CONVOICATIONS



Assemblée primaire municipale

Lundi 16 juin 2025 à 19h00

Salle polyvalente de Troistorrents



Assemblée primaire bourgeoisiale

Lundi 16 juin 2025,
à la suite de l'Assemblée
primaire municipale

Salle polyvalente de Troistorrents

Les ordres du jour des deux assemblées sont publiés au pilier public ainsi que sur www.troistorrents.ch

LA HAUSSE DES TAXES AU MENU DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

Inchangés depuis plus de 30 ans, les règlements sur l'eau potable et les eaux usées seront modifiés à compter de cette année, sous réserve de leur approbation par l'Assemblée primaire le 16 juin prochain. Point central de la révision: l'augmentation des taxes. On fait le point sur les changements avec Pierre-André Michel, vice-président de la Commune.

Les nouveaux règlements communaux sur la distribution de l'eau potable et le traitement des eaux usées sont sous toit. Le Surveillant des prix de la Confédération a donné son aval à la hausse des taxes proposée tandis que le Canton a préavisé positivement les règlements. Dans un souci de transparence, la Commune a invité la population à une soirée d'information le 4 juin dernier. Prochaine étape: la validation par l'Assemblée primaire dans quelques jours.

Pour Pierre-André Michel, vice-président de la Commune en charge des services techniques, de l'environnement et des dangers naturels, la révision des règlements et la hausse des taxes répondent à plusieurs impératifs, à commencer par l'obligation légale d'autofinancer ces deux services (lire l'encadré en page suivante): « Comme pour le traitement des déchets, la loi nous impose de financer – par le biais de taxes et non par l'impôt – la distribution de l'eau potable et le traitement des eaux usées. Autrement dit, la Commune ne peut plus utiliser les impôts pour absorber le déficit annuel de ces services. » En 2024, celui-ci s'élevait à CHF 567'298.– pour l'eau potable et à CHF 253'904.– pour les eaux usées, soit plus de CHF 820'000.– qu'il s'agit désormais de couvrir avec des taxes adaptées.



La Commune investit pour assurer la qualité et sécuriser l'alimentation en eau de la population. À Morgins, le réservoir du Géant a été agrandi et un système d'ultrafiltration installé.

”

Les nouvelles taxes ont une part variable plus importante. Ceux qui consomment plus paieront plus.

”

Application du principe du consommateur-payeur

Les nouveaux règlements doivent également permettre de respecter le principe du consommateur-payeur, imposé par le droit fédéral et dont l'objectif est de facturer la consommation effective (lire l'encadré en page suivante). Un principe qui devrait sans doute aussi favoriser les économies d'eau. « Les nouvelles taxes ont une part variable plus importante. Ceux qui consomment plus paieront plus. »

Enfin, le vice-président rappelle que ces taxes sont restées inchangées depuis plus de 30 ans malgré des investissements significatifs sur le réseau: création de la conduite sous la passerelle entre Troistorrents et Chenarlier, mise en conformité et agrandissement des réservoirs du Géant et de Chenarlier, captation des eaux de la source du Grand-Hôtel à Morgins. « Dans une commune de montagne comme la nôtre, relativement étendue, le nombre de kilomètres à couvrir avec les réseaux d'eau est plus élevé. On a davantage de captages et ils sont plus éloignés, ce qui engendre des charges élevées. »

Faible marge de manœuvre communale

Malgré cela, les tarifs demeurent compétitifs. « Si l'on se compare à d'autres communes de montagne, on est dans le tir. » Le dernier mot reviendra à la population. Et s'ils étaient refusés? « Il faudrait tout recommencer. Dans l'intervalle, le déficit de ces services continuerait à augmenter avec le risque, à terme, d'une hausse des taxes encore plus importante. »

L'EAU EST DEVENUE UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE

Le Valais est le premier Canton à se doter d'un délégué aux questions relatives à l'eau. Le Chablaisien Laurent Horvath a pris ses fonctions en 2024. Parmi ses missions: aider les Communes à utiliser leur eau de manière raisonnée.

Vous chapeautez la Stratégie Eau du Canton. À quelles problématiques les Communes sont-elles confrontées?

Nous sommes passés d'une période d'abondance – longtemps, on a eu trop d'eau et on ne savait pas quoi en faire – à une période plus irrégulière. Certains mois, on en a beaucoup, d'autres pas assez. Pour les Communes, propriétaires de leur eau, le défi est de s'adapter et d'équilibrer ces ressources pour garantir l'approvisionnement en eau potable de leur population. Cela a un prix: on rajoute des conduites pour aller capter l'eau plus loin, on modernise les infrastructures, etc.

Troistorrents, comme de nombreuses autres Communes, va sensiblement augmenter le tarif de son eau potable. N'est-ce pas démesuré?

De plus en plus, les Communes doivent consentir à de gros investissements pour continuer à assurer l'approvisionnement. Elles doivent trouver de nouvelles sources ou des points d'eau. Par ailleurs, les installations sont fréquemment très âgées. Souvent, l'eau est le parent pauvre dans une Commune alors qu'il s'agit d'une ressource qui garantit la vie.

L'ajustement des tarifs permet de devenir plus résilient et d'offrir plus de sécurité aux habitants, même si les Communes ne sont pas à l'abri de glissements de terrain qui arracheraient des conduites ou d'une pollution dans une source. Mais avec des budgets adéquats, on augmente proportionnellement cette sécurité.

Que dire aux citoyens mécontents?

Je comprends que ces augmentations ne soient pas agréables. Les hausses des prix des assurances maladie ou des loyers sont douloureuses. Cependant, dans le domaine de l'eau, le Surveillant des prix et le Canton veillent à ce que cette ressource reste abordable avec environ CHF 1.– par jour et par personne. Précisons qu'en Suisse, l'eau est gratuite. Nous payons les conduites, les installations, les traitements, le transport ainsi que les employés qui se chargent de livrer l'eau 24h/24. Le prix est une sorte d'assurance que nous payons pour avoir un accès à l'eau.

Et maintenant?

La révision des deux règlements ainsi que les nouveaux tarifs seront présentés à l'Assemblée primaire du 16 juin prochain. Pour entrer en vigueur, ils devront être acceptés par la majorité des votants, puis homologués par le Conseil d'État.

Pour consulter les projets des règlements: www.troistorrents.ch (onglet: Administration > Equipements et infrastructures)

Définitions

Service autofinancé

Un service autofinancé est un service public dont les dépenses sont couvertes entièrement par les revenus qu'il génère, sans avoir recours à l'impôt ou à des subventions. Concrètement, cela signifie que les taxes sont calculées de manière à couvrir les coûts d'exploitation du service (l'entretien des infrastructures, l'énergie pour les faire fonctionner et le personnel qui y travaille), mais aussi les amortissements et les intérêts relatifs aux investissements consentis.

Principe du consommateur-payeur

Aussi appelé taxe causale, le principe du consommateur-payeur est identique à celui du pollueur-payeur appliqué pour les déchets ménagers. Concrètement: moins je consomme d'eau, moins ma taxe de distribution est élevée. Moins je rejette d'eau dans le réseau, moins ma taxe de traitement est élevée.



”

L'eau reste abordable avec environ CHF 1.– par jour et par personne.

”

LE RÈGLEMENT SUR L'EAU POTABLE

De quoi parle-t-on?

Le règlement communal concernant l'alimentation en eau potable établit les normes, les responsabilités et les procédures qui garantissent la qualité et la distribution de l'eau.

Objectifs principaux:

- Protéger la santé de la population en assurant une eau exempte de contaminants dangereux.
- Fixer des normes de qualité de l'eau (bactériologique, chimique, physique).
- Encadrer les installations de distribution d'eau.

Ce qui change?

Aujourd'hui, votre facture fait déjà la différence entre une taxe de base et une taxe variable, liée à la consommation. La taxe de base est identique quel que soit le nombre de pièces du ménage et inclut un forfait de 80 m³. L'excédent est facturé CHF 0.45/m³.

Dans le nouveau système proposé, la taxe de base est calculée en fonction du nombre de pièces du ménage et la consommation (taxe variable) est facturée CHF 1.05/m³.

Évolution des coûts annuels sur la base d'exemples estimatifs (en CHF)

Je suis domicilié à Troistorrents:

Je possède une résidence secondaire à Troistorrents:



* y c. la consommation de 80 m³

LE RÈGLEMENT SUR LES EAUX USÉES

De quoi parle-t-on?

Le règlement communal sur les eaux à évacuer établit les principes liés à la gestion et au traitement des eaux à évacuer sur tout le territoire communal.

Objectifs principaux:

- Protéger l'environnement: éviter la pollution des rivières, lacs, nappes phréatiques et sols.
- Préserver la santé publique: réduire les risques liés à la propagation de maladies.
- Encadrer les pratiques industrielles et domestiques: fixer des limites aux rejets polluants.
- Favoriser le traitement adéquat des eaux usées: imposer des standards de traitement avant rejet ou réutilisation.

Ce qui change?

Aujourd'hui, un montant forfaitaire est facturé à tous les ménages, indépendamment du nombre de pièces que compte le foyer et du nombre de m³ d'eau à traiter.

Dans le nouveau système proposé, la taxe de base est calculée en fonction du nombre de pièces du ménage. À celle-ci s'ajoute une taxe variable, liée à la quantité d'eau à traiter, facturée CHF 0.75/m³.

Évolution des coûts annuels sur la base d'exemples estimatifs (en CHF)

Je suis domicilié à Troistorrents:

Je possède une résidence secondaire à Troistorrents:



Questions fréquentes

Comment les taxes pour les particuliers et les propriétaires de résidences sont-elles calculées?

La tarification prévoit une taxe de base, calculée en fonction du nombre de pièces, et une taxe variable, calculée en fonction de la consommation. Dans les nouveaux règlements, la consommation est davantage taxée. L'augmentation se base sur les exercices comptables des trois dernières années et prend en compte la nécessité de couvrir les dépenses de ces services.

Je vis seul dans un 4 pièces et ma taxe de base est identique à celle d'une famille de 4 personnes qui vit dans un logement de même taille. Pourquoi?

La taxe de base prend en compte la capacité d'utilisation d'eau du logement, soit le nombre de pièces, et non le nombre de personnes qui y vivent. Cependant, pas

d'inquiétude, votre taxe variable, liée à la consommation, sera naturellement moindre.

Quand vais-je recevoir ma première facture?

À condition qu'ils soient acceptés, les règlements entreront en vigueur cette année. Vous recevrez donc, dans les prochains mois, une facture pour la taxe de base 2025. La facture relative à la consommation sera, elle, envoyée en 2026, une fois les compteurs relevés. À noter que seuls les propriétaires recevront une facture. Si vous êtes locataire, vos charges seront probablement adaptées en conséquence.

Pourquoi la Commune n'a-t-elle pas étalé cette adaptation sur plusieurs années?

Compte tenu du fait que les taxes n'ont pas été adap-

tées depuis plus de 30 ans, il nous semble acceptable de le faire en une fois, d'autant que les tarifs restent dans la norme par rapport à d'autres Communes. Surtout, il est nécessaire de combler le déficit de ces services dans les meilleurs délais.

Vous augmentez les taxes. Peut-on s'attendre en parallèle à une diminution des impôts?

Compte tenu de la situation financière de la Commune, notamment avec une hausse constante des charges et d'importants investissements à venir, une diminution des impôts n'est pas à l'ordre du jour.

Mes locataires sont partis, comment faire pour récupérer le montant des taxes?

Le montant des taxes doit être intégré dans le dé-

compte définitif des charges et être envoyé aux locataires comme il est d'usage.

Je possède une résidence secondaire. Suis-je également touché par ces hausses?

Oui. Dans la mesure où vous consommez également de l'eau qui doit être acheminée puis traitée, vous devez participer au financement de ces services.

Les entreprises sont-elles concernées?

Oui. La taxe de base des entreprises sera établie en fonction du nombre d'unités de raccordement (une douche, un robinet, etc. sont considérés comme des unités de raccordement), sur la base d'un recensement à venir. Comme pour les privés, les taxes variables seront basées sur la consommation effective.

EN BREF

Nouveauté à l'écopoint de la Cergnat : un compacteur papier 100% autonome

Dans le but de renforcer nos infrastructures et de mieux répondre aux besoins des usagers, un compacteur papier entièrement autonome a été récemment installé à l'écopoint de la Cergnat, juste à côté de la benne à verre.

Ce nouvel équipement vise à optimiser la collecte des papiers et cartons dans la station, en particulier durant les périodes de forte affluence touristique. Il offrira ainsi une solution efficace pour éviter les débordements tout en facilitant le tri sélectif.

Toute la récupération de papier et carton s'effectuera désormais exclusivement via ce compacteur. Les Moloks papier situés à la Cergnat et à la route de la Patinoire seront en effet fermés et ne seront accessibles que durant les fêtes de fin d'année afin de répondre aux besoins.



MobiChablais : rapport annuel digital

En 2024, MobiChablais a fêté son 5^e anniversaire et franchi plusieurs étapes majeures avec un nouveau record de fréquentation, une optimisation du réseau avec l'introduction de l'horaire 2025 et la signature d'une feuille de route posant le cadre de son avenir. Pour marquer ce cap symbolique et sa volonté de modernité, MobiChablais publie désormais son rapport d'activité en version numérique. Scannez le code QR ci-dessus pour le découvrir.



Attractivité fiscale

Chaque année, l'État du Valais transmet un comparatif de toutes les Communes valaisannes avec les coefficients et taux d'indexation appliqués pour l'année fiscale en cours. Plus on s'approche du premier rang, plus la charge fiscale est basse pour les contribuables. À noter que plusieurs Communes peuvent se trouver sur le même rang.

En 2025, la position de Troistorrents a quelque peu évolué par rapport à 2024. La Commune se place ainsi au :

- › 15^e rang sur 48 en comparaison avec l'ensemble des Communes du canton
- › 12^e rang sur 34 en comparaison avec les Communes du Bas-Valais
- › 4^e rang sur 9 en comparaison avec les Communes du district

Avec une charge fiscale se situant dans la moitié inférieure, notre Commune reste attractive pour les contribuables.



La Commune de Troistorrents est attractive pour les contribuables.

Chaque déchet à sa place

Une bonne gestion des déchets est essentielle pour préserver notre environnement, et chacun de nous a un rôle à jouer. Il est utile de rappeler quelques bons gestes pour une gestion optimale des déchets.

- › Les plastiques ménagers, destinés à la benne dédiée, doivent être déversés directement dans le compacteur, hors sac. Ce compacteur est réservé au tri du plastique. Il est interdit d'y jeter des déchets d'autres natures (papier, carton, déchets alimentaires, etc.).
- › Les encombrants doivent également être jetés hors sac dans la benne prévue à cet effet.

Des contrôles réguliers seront effectués dans l'enceinte de la déchetterie communale, afin de garantir le respect de ces consignes. En cas d'infraction, des amendes pourront être appliquées.

Nous comptons sur la vigilance et la coopération de chacun pour assurer le bon fonctionnement de nos installations.



Nous vous rappelons que le dépôt de déchets de toute nature en dehors des installations d'élimination autorisées ou en dehors des endroits et des horaires définis, notamment sur le domaine public (littering), est interdit. De nombreux écopoints et la déchetterie communale permettent de trier et recycler tous vos déchets.

DATES IMPORTANTES

16 juin et 15 décembre 2025, 19h
Assemblées primaires municipales et bourgeoises

Lieu : Salle polyvalente de Troistorrents

31 juillet 2025
Veillée de la Fête nationale

Le Conseil communal et la Société de développement de Troistorrents-Morgins vous donnent rendez-vous le jeudi 31 juillet à Morgins pour la traditionnelle veillée de la Fête nationale.

L'occasion de partager un moment convivial et festif !

Chiens de protection des troupeaux : vigilance en zones de pâturage

Face à la recrudescence des attaques de loups, de nombreux éleveurs font appel à des chiens de protection pour assurer la surveillance et la sécurité de leurs troupeaux.

Ces chiens, spécialement dressés pour dissuader les prédateurs, protègent efficacement les moutons, chèvres ou bovins, mais peuvent aussi se montrer méfiants envers les promeneurs ou cyclistes s'approchant trop près du troupeau. Pour éviter les rencontres fortuites ou les situations inconfortables, les applications de randonnée pédestre et VTT «Suisse Mobile» et «Swisstopo» proposent un filtre de visualisation. Celui-ci permet de repérer les zones de pâturage où des chiens de protection sont présents.

Nous invitons donc randonneurs et vététistes à planifier leurs itinéraires avec prudence, en tenant compte de ces zones signalées.

Merci de respecter le travail des agriculteurs et la fonction essentielle de ces chiens pour une cohabitation harmonieuse.



Recommandations en cas de rencontre avec un chien de protection:

- › Gardez votre calme. Ne courez pas.
- › Évitez de traverser le troupeau.
- › Contournez lentement, en gardant vos distances.
- › Tenez votre chien en laisse, même s'il est sociable.

www.protectiondestroupeaux.ch/fr/



Les applications de randonnée pédestre et VTT «Suisse Mobile» et «Swisstopo» proposent un filtre de visualisation des zones dans lesquelles des chiens de protection sont présents.

LES MOYENS AUXILIAIRES DE L'AVS : UN SOUTIEN DU QUOTIDIEN

Par Nadia Merotto, répondante du Bureau régional d'information et de coordination (BRIC) à Monthey

L'avancée en âge peut s'accompagner de pertes fonctionnelles ou de handicaps. Problèmes auditifs, difficultés à se déplacer ou encore besoins spécifiques en matière de vision : ces contraintes peuvent être atténuées grâce à des moyens auxiliaires adaptés. Toutefois, le coût d'acquisition peut représenter un obstacle. C'est pourquoi il est important de rappeler que l'AVS contribue au financement de certains de ces moyens, listés de manière exhaustive, pour les rentiers AVS vivant en Suisse.

Quels types de moyens auxiliaires sont pris en charge par l'AVS ?

L'AVS peut participer jusqu'à 75% du coût net de certains moyens auxiliaires, et ce, indépendamment du revenu ou de la fortune de l'assuré. Voici la liste des équipements pour lesquels vous pouvez demander un remboursement :

- › Perruques
- › Chaussures orthopédiques
- › Épithèses faciales
- › Appareils orthophoniques (après opération du larynx)
- › Appareils acoustiques
- › Lunettes-loupes et télé-loupes
- › Fauteuils roulants sans moteur

Il est recommandé de vérifier votre couverture pour ces dépenses auprès de votre assurance maladie complémentaire (LCA). Si vous êtes au bénéfice de prestations complémentaires (PC), une participation peut également être demandée. Dans certains cas et selon votre situation financière, une aide financière peut être obtenue auprès de la fondation Pro Senectute.

i Dans certains cas, l'AVS finance un montant forfaitaire. Notamment pour l'achat d'appareils auditifs (CHF 630.- pour un appareillage monaural et CHF 1237.50 pour un appareillage binaural) ou pour un fauteuil roulant (CHF 900.-) (montants valables en 2024). Il apparaît que, dans tous les cas, un solde reste à la charge de l'assuré. Cependant, des solutions complémentaires peuvent être explorées.

Comment faire une demande ?

Il vous suffit de remplir un formulaire et de l'envoyer à l'office AI de votre canton de résidence. Ce formulaire est disponible en ligne, mais vous pouvez également le récupérer auprès de l'agent AVS de votre commune ou du BRIC Seniors.

Les démarches administratives peuvent parfois paraître compliquées et décourageantes. N'hésitez pas à demander de l'aide à vos proches ou à solliciter un accompagnement des services sociaux pour faciliter vos démarches.

Contact

Le BRIC Seniors est la porte d'entrée pour toutes les questions portant sur la vie à la retraite.

BRIC Seniors

Av. du Théâtre 14, 1870 Monthey
024 565 80 86 | bric@vs.prosenectute.ch
www.bric-seniors.ch

L'AVS participe à l'achat de moyens auxiliaires jusqu'à 75% du prix net.



« ACCUEIL ADOS » AU CHALET DE LA TREILLE DE TROISTORRENTS

Par Joë Gross, animateur socioculturel intercommunal de la vallée d'Illiez

Depuis mars 2023, le Service socioculturel intercommunal (SSI) a mis en place une initiative en faveur de la jeunesse de la vallée, en ouvrant les portes du chalet de la Treille les derniers mercredis et samedis de certains mois. Le SSI offre un espace de rencontre privilégié aux adolescents du cycle d'orientation. Ce lieu convivial et sécurisant permet aux jeunes de se retrouver durant leur temps libre, de partager des moments de détente.

Projet d'agencement par les jeunes, pour les jeunes

Au fil de nombreuses conversations tenues lors des après-midis et des soirées avec les jeunes, une requête récurrente a émergé : pourrait-on rendre le chalet de la Treille plus chaleureux et accueillant ? Une proposition exprimée par certains jeunes désireux de s'investir pour leur communauté. Suite à cette demande, le projet d'agencement a vu le jour. Celui-ci consistait à délimiter deux espaces de rencontre : un espace buvette et un espace d'échange. Ces deux lieux seraient agencés de manière à respecter les besoins spécifiques du chalet de la Treille.

Après avoir relayé la demande des jeunes au Conseil communal en avril 2024, ce dernier s'est positionné en faveur du projet. Par la suite, un groupe de travail encadré par Joë Gross, le responsable socioculturel, a vu le jour, composé de Bastien Udressy, Gabriel et Léon Imesch et Luca Bovard. Le groupe de jeunes s'est investi durant plusieurs après-midis pour réfléchir et mettre en place le nouvel agencement. Ce projet a été une opportunité pour ces adolescents de s'exercer à la citoyenneté et de s'engager pour leurs pairs.



L'Accueil ados accueille les jeunes du CO au Chalet de la Treille.

Accueil ados 2025

« L'Accueil ados » est un espace d'expression dédié aux jeunes de la vallée. Un professionnel de la jeunesse, accompagné de son équipe de moniteurs, accueille les jeunes et encourage les échanges et les interactions entre les participants, dans un cadre bienveillant. Il est également à l'écoute des besoins de la jeunesse : projets, préoccupations, questionnements, etc. Des soirées spécifiques ont été organisées avec différents partenaires, comme IdéeSport pour une silent party en février dernier. Les jeunes ont également pu découvrir et apprécier l'exposition « Femme en geste », organisée par la chargée de projets culturels de la Commune de Troistorrents.

”

*« L'Accueil ados »
est un espace d'expression
dédié aux jeunes de la vallée.*

”

Infos

Dates

Le planning papier est disponible dans l'agenda culturel à disposition au guichet des communes (pause durant la période estivale).

Horaires

Les derniers mercredis et samedis de certains mois (mercredi 14h - 17h30 | samedi 17h - 21h30). Pour les jeunes du CO. Entrée libre.

Une buvette gratuite est à disposition des jeunes, gérée par les moniteurs du SSI.

i

LA JOURNÉE DES BOURGEOIS : UN VRAI SUCCÈS !

Par Roland Tagan, conseiller communal en charge de la bourgeoisie

Au fil des années, la journée des Bourgeois s'impose comme un rendez-vous incontournable pour celles et ceux attachés au patrimoine bourgeois et au lien intergénérationnel au sein de notre communauté. Il est particulièrement réjouissant de constater que les objectifs initiaux ayant motivé la création de cette journée sont aujourd'hui en grande partie atteints – au point d'en faire désormais un moment clé de la vie de la Bourgeoisie de Troistorrents.

Retour en images sur l'édition 2024 marquée par l'élection du Sapin Président, en collaboration avec la Société de développement, ainsi que par la présence de 50 participants et d'une invitée surprise : la neige !



Invitée surprise de cette journée, la neige a freiné quelques travaux initialement prévus mais pas l'enthousiasme des quelques 50 participants.



Après l'effort, le réconfort autour d'un apéritif partagé au pied du nouveau Sapin Président, suivi d'un repas partagé au Gîte alpage de la Chaux.

Rendez-vous le 30 août pour la 4^e journée des Bourgeois

La commission bourgeoisiale est heureuse de vous annoncer que la 4^e édition de la Journée des Bourgeois aura lieu le samedi 30 août 2025, quelles que soient les conditions météo !

Le programme détaillé sera prochainement communiqué, mais vous pouvez d'ores et déjà noter le traditionnel rendez-vous à 7h00 au local du dépôt forestier pour un petit-déjeuner convivial.

La matinée sera consacrée à un travail soutenu jusqu'à 12h30, avant de se retrouver dès 13h00 sur la terrasse de l'Auberge de la Bourgeoisie pour un apéritif bien mérité. Le repas sera ensuite servi sur place, dans une ambiance toujours aussi chaleureuse.

Les Bourgeois souhaitant participer à cette journée sont invités à s'inscrire d'ici le lundi 11 août 2025 auprès de :

- > Hilaire Dubosson : 079 278 38 43, hilaire.dubosson@troistorrents.ch
- > Roland Tagan : 079 914 86 61, roland.tagan@troistorrents.ch

En attendant de vous retrouver nombreux pour cette belle journée, la Bourgeoisie vous souhaite un très bel été!



Le service forestier, qui a collaboré à l'organisation des différents chantiers, a pu compter sur l'implication et la motivation des participants de tout âge.



La journée des Bourgeois est un rendez-vous incontournable pour prendre soin du patrimoine bourgeoisiale.

UN ÉTÉ VIVANT ET AUTHENTIQUE AUX VIEUX MOULINS DE LA TINE

Par Aurélie Lhermitte-Compagnini, chargée de projets culturels

Les Vieux Moulins de la Tine accueilleront cet été un large éventail d'animations pour petits et grands. Un voyage inoubliable au cœur des savoir-faire traditionnels et de l'histoire vivante. Entre visites guidées, ateliers pratiques et reconstitutions historiques, le programme s'annonce riche et varié.

Nouveauté : des journées au XVIII^e siècle

Pour cette saison estivale, plusieurs journées thématiques seront organisées autour de la vie quotidienne au XVIII^e siècle. Les visiteurs seront invités à découvrir les métiers anciens tels qu'ils étaient pratiqués à l'époque.

Dates et horaires

Dès le 13 juillet, chaque week-end de juillet et août, durant les horaires d'ouverture des Moulins.

Ateliers artisanaux

Après le succès des ateliers de l'été passé, les moulins proposent à nouveau des cours d'initiation à la sculpture sur bois et des ateliers tissage animés par des artisans passionnés.

Cours d'initiation à la sculpture sur bois

Ces ateliers, accessibles sur inscription, permettront aux visiteurs de s'initier à l'art du bois, un savoir-faire étroitement lié à l'histoire du site. Animés par un sculpteur expérimenté, ils permettront aux participants de découvrir les techniques de base de cette pratique traditionnelle. Le tarif est de CHF 50.- par personne, incluant la visite du site. Dès 14 ans. Les places étant limitées, il est obligatoire de réserver à l'adresse suivante : reservation@vimoti.ch.

Horaires

Tous les samedis de juin et de septembre de 13h30 à 16h30.

Ateliers de tissage

Lors de ces ateliers, les participants auront l'occasion d'apprendre à tisser sur un véritable métier utilisé par les artisans d'autrefois. Les visiteurs pourront s'initier à cette activité autrefois essentielle dans les foyers de montagne. Chaque participant réalisera un linge de cuisine. Une opportunité inédite d'apprendre l'art ancestral du tissage. Le tarif est de CHF 50.- par personne, incluant la visite du site. Les places étant limitées, il est obligatoire de réserver à l'adresse suivante : reservation@vimoti.ch.

Dates

9, 23 et 30 juillet 2025 | 6, 13 et 20 août 2025



Plébiscités en 2024, les cours d'initiation à la sculpture sur bois sont reconduits cet été.

Horaires d'ouverture

- > Du 19 mai au 30 juin et du 1^{er} au 30 septembre : ouvert tous les dimanches de 10h à 17h (dernière entrée à 16h).
- > Du 1^{er} juillet au 31 août : ouvert les mercredis, samedis et dimanches de 10h à 17h (dernière entrée à 16h).

Les visites guidées

Les visites guidées permettent de comprendre le fonctionnement des installations et d'en apprendre davantage sur l'histoire du site et de la région. Le montant d'un guide est de CHF 40.- pour une visite d'une durée d'environ 1h. Les tarifs de groupe (dès 10 personnes) s'appliquent pour les entrées des participants. À réserver au minimum 15 jours avant la visite.

L'ensemble du programme est accessible sur le site internet des Vieux Moulins de la Tine : www.vimoti.ch

LA RÉGION DENTS DU MIDI SUR LE DEVANT DE LA SCÈNE

Par Région Dents du Midi

Champéry accueille les Championnats du monde Mountain Bike UCI 2025

Du 2 au 7 septembre 2025, Champéry accueillera l'épreuve de descente des Championnats du monde Mountain Bike UCI. Cette édition sera historique, car, pour la première fois, toutes les disciplines du VTT se dérouleront sur le même territoire, avec le Valais comme terrain de jeu pour les meilleurs pilotes du monde.

Les riders de VTT de descente (Downhill) se mesureront sur la mythique piste «Coupe du monde» de Champéry, réputée pour sa technicité et ses passages vertigineux. Le public pourra suivre la compétition sur des écrans géants et profiter d'animations diverses et variées au village du Grand-Paradis.

Accès facilité, navettes et infrastructures adaptées garantiront une expérience optimale pour tous.

Avec cet événement prestigieux, la Région Dents du Midi confirme son statut de destination phare du VTT.

Rendez-vous les 6 et 7 septembre pour les finales et un spectacle hors norme !

Bénévoles

Sois acteur de l'événement et intègre notre équipe de bénévoles !

Vis l'événement de l'intérieur en rejoignant l'équipe des bénévoles à Champéry et à travers le Valais. En plus de vivre une expérience inoubliable, tu bénéficieras d'un kit officiel, du transport gratuit, des repas, d'une soirée spéciale et de bons à utiliser en Valais après seulement 2 jours d'engagement.

Rejoins-nous dès maintenant ! Infos et inscription : www.valais2025.ch



Les Championnats du monde auront lieu dans tout le canton, notamment à Champéry.

Les Championnats du monde de la Raclette reviennent à Morgins

Après le succès de la première édition, les Championnats du monde de la Raclette reviennent à Morgins du 24 au 26 octobre 2025. Pendant trois jours, le fromage fondu sera à l'honneur, rassemblant producteurs, affineurs et amateurs du monde entier pour célébrer ce plat emblématique.

Les meilleurs fromages à raclette se disputeront le titre tant convoité de « meilleure raclette du monde », sous l'œil attentif d'un jury composé d'experts et de consommateurs aguerris. Au-delà de la compétition, l'événement est avant tout un moment qui se veut convivial pour tous : village de la raclette, stands de producteurs, ateliers gourmands et animations variées attendent les visiteurs. L'occasion idéale d'échanger avec les artisans et de savourer une raclette servie dans les règles de l'art.

Avec plus de 12'000 visiteurs en 2023, ce championnat est désormais un incontournable du calendrier des grands événements valaisans. Morgins se prépare à revivre un week-end où la tradition se déguste sur des pommes de terre fumantes. À vos couteaux, prêts, raclez !



Les Championnats du Monde de la Raclette reviennent à Morgins du 24 au 26 octobre 2025

La Région Dents du Midi et le HC Bienne : un partenariat qui profite à toute la destination

Dès la saison 2025-26, la Région Dents du Midi devient sponsor d'argent du HC Bienne, club évoluant en National League. Ce partenariat de trois ans ne se limite pas au hockey et offre une belle visibilité à notre région, avec des retombées concrètes pour Morgins et Troistorrents.

Grâce à cet accord, les juniors du club effectueront leurs camps d'entraînement à Champéry, tandis que l'équipe première bénéficiera d'un cadre idéal pour ses stages de préparation au sein des infrastructures sportives du Palladium.

Au-delà des installations sportives, la communauté du HC Bienne (abonnés, sponsors, familles des joueurs) profitera d'offres privilégiées pour découvrir la Région Dents du Midi et ses nombreuses activités. L'occasion d'attirer une clientèle touristique nationale supplémentaire et faire grandir encore la visibilité de notre destination.

Un véritable coup de pouce pour notre économie locale, qui profitera directement de cette collaboration entre sport et tourisme !



Désormais, Harri Säteri, le gardien du HC Bienne, portera les couleurs de notre destination.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ANIME VOTRE ÉTÉ

Par Cora Battaglieri, membre du comité

Les membres de la Société de développement s'investissent pleinement pour vous offrir, tout au long de l'année, une programmation riche et variée. Cet été, les grandes dates traditionnelles, toujours très attendues, seront célébrées comme il se doit. Que ce soit à Troistorrents ou à Morgins, petits et grands auront de quoi se réjouir.

Marché aux fleurs : nouvelle formule à venir

Le 3^e Marché aux fleurs de Troistorrents n'aura malheureusement pas eu lieu ce printemps. En effet, les premières éditions n'ayant pas rencontré le succès escompté, nous avons pris la décision, à regret, de ne pas reconduire cet événement.

Pour élaborer de nouvelles idées, une nouvelle commission a été formée, composée de 8 membres, dont 2 de la Société de développement. Nous sommes heureux de vous annoncer qu'ils travaillent activement à l'organisation de la Fête au Village de Troistorrents, qui reviendra en 2026.

2025 : année riche en événements

La veillée de la Fête nationale se déroulera, comme chaque année, le 31 juillet à Morgins. Au programme : bars, ambiance festive et animations. Nous devons célébrer la Fête nationale comme il se doit ! Une occasion parfaite de festoyer sous les couleurs rouge et blanche sur la place Morginoise.

Le 1^{er} août sera également un moment festif avec l'incontournable Diane, interprétée par nos fanfares locales. L'Union instrumentale et l'Helvétienne la rejoueront dans plusieurs quartiers de Troistorrents et Morgins dès 6h00.

À Troistorrents, la matinée se conclura sur la place du village à 10h30 et se poursuivra, pour les inscrits, avec le brunch du 1^{er} août, organisé par la Boulan'Tine.



Bars, ambiance festive et animations : célébrez la Suisse le 31 juillet prochain à Morgins.

Abonnez-vous à nos pages

 [Société de développement 3Torrents - Morgins](#)

 [sd_troistorrents_morgins](#)

pour rester informé de toutes nos actualités.

À Morgins, la Diane résonnera pour la première fois à la douane, avant de traverser le village en cortège. Si les fanfares passent près de chez vous, n'hésitez pas à les accueillir avec un petit-déjeuner, un café ou un verre de blanc !

Enfin, le traditionnel « Salon de la santé par les plantes » se tiendra le dimanche 10 août. Vous aurez l'occasion de découvrir ou redécouvrir l'univers des plantes à travers des conférences et ateliers animés par des passionnés de la nature. De nombreux artisans et exposants seront également présents. Un événement à ne pas manquer !



L'univers des plantes est plein de surprises. Venez (re)découvrir leurs secrets.

LA FORÊT À L'HONNEUR

Par Hilaire Dubosson, responsable du secteur Bourgeoisie

Les triages forestiers et le savoir-faire traditionnel seront mis en lumière le 19 juillet à Morgins, à l'occasion de la fête du concours de bûcheronnage, qui réunira les meilleurs bûcherons de la région. Une journée spectaculaire placée sous le signe de la force, de la précision et de la passion du bois.

Tout au long de la journée, les concurrents se mesureront lors de défis variés, mêlant adresse, rapidité et endurance :

- › Abattage de précision : chaque geste compte dans cette épreuve exigeante.
- › Sciage au passe-partout : vitesse et coordination seront essentielles.
- › Tsapi : un exercice alliant force, agilité et savoir-faire.
- › Taille-crayon : une coupe fine et maîtrisée à la tronçonneuse.
- › Débitage à la hache : un test de puissance et de stratégie.
- › Taille des rondelles : rapidité, précision et sang-froid sont de rigueur.

Les trois meilleurs bûcherons professionnels s'affronteront en fin de journée pour une épreuve spectaculaire d'abattage à la hache.

Des animations pour toute la famille

En parallèle des compétitions, une foule d'activités raviront petits et grands :

- › Ateliers et démonstrations : venez découvrir les impressionnantes machines forestières en action.
- › Marché artisanal : produits du terroir et créations en bois à découvrir.
- › Jeux pour enfants : châteaux gonflables, tyrolienne et autres surprises.
- › Restauration et buvette : dégustez les saveurs locales dans une ambiance chaleureuse et festive.

Ne manquez pas ce rendez-vous unique !

Que vous soyez passionné par la forêt, amoureux des traditions ou simplement à la recherche d'un moment convivial en plein air, cette fête a tout pour vous plaire.

Venez nombreux encourager les participants, profiter des animations et partager un bon moment autour d'un verre !



Le 19 juillet, Morgins résonnera au son des tronçonneuses et des machines forestières, à l'occasion de la fête du concours de bûcheronnage !

PARRAINEZ UNE TABLE OU UN BANC

L'ASVI (Les Amis des sentiers de la vallée d'Illiez) et la Commune de Troistorrents vous proposent de parrainer une table ou un banc (1 à 3 mètres de long), fabriqué localement et gravé à votre nom. À partir de CHF 550.-, offrez un lieu de pause et de partage tout en dynamisant les sentiers de la commune.

Intéressé(e) ? Contactez :

Tobias Donnet
 Coordinateur sport et loisirs
 tobias.donnet@troistorrents.ch
 079 956 94 25



DU NOUVEAU CHEZ PROMORGINS

Par Claude Ruey, président de ProMorgins

Lors de sa dernière assemblée générale, l'association ProMorgins a fêté Guy Chessex pour ses dix années de présidence. Il passe le relais à Claude Ruey, nouvellement élu président.

Depuis plus de cinquante ans, ProMorgins rassemble les propriétaires et résidents secondaires de Morgins et Troistorrents. L'association a pour mission de défendre leurs intérêts et de contribuer activement au développement équilibré et durable de la station.

Ses principales actions

- › Collaborer étroitement avec les acteurs locaux (autorités, offices du tourisme, commerçants, etc.)
- › Représenter et faire valoir les droits des propriétaires
- › Œuvrer à l'amélioration des infrastructures et des aménagements
- › Soutenir et enrichir la vie de la station par des activités et animations
- › Mettre en place des achats groupés (mazout, bois, etc.)
- › Proposer des événements culturels et des moments de convivialité.

Activités 2025-2026

21.06.2025 - Visite des mines de sel de Bex & repas

16.08.2025 - Conférence

« Nouvelle Loi sur l'énergie : quelles obligations pour les propriétaires ? ». Avec la participation d'un représentant du Service cantonal de l'énergie et de Léonard Luisier, délégué à l'énergie de Troistorrents. Salle de la Jeur, 17h.

01.11.2025 - Brisolée d'automne

Lieu à confirmer.

03.01.2026 - Assemblée générale

Foyer de la salle de la Jeur, 17h.

Devenir membre

Pour rejoindre ProMorgins et bénéficier des avantages réservés à ses membres, il suffit de s'inscrire sur www.promorgins.ch. Cotisation annuelle : CHF 40.-

CA DENTS DU MIDI : L'ENDURANCE AU SERVICE DU PLAISIR !

Par Tobias Donnet, vice-président du CA Dents du Midi

Créé en 2012 à l'initiative de passionnés de sport d'endurance et plus particulièrement de course à pied, le club d'athlétisme des Dents du Midi (CA Dents du Midi) a pour objectif de rassembler les amateurs de course pour partager des moments de sport, de plaisir et de découverte. Depuis plus de 10 ans, le club ne cesse de promouvoir une pratique conviviale, accessible et adaptée à tous, dans un cadre naturel exceptionnel.

Convivial, familial et toujours motivé, le CA Dents du Midi organise également des événements sportifs pour faire rayonner la course à pied dans la région. Cette année, l'incontournable Cross de Fayot fera son grand retour le 15 novembre prochain, une belle occasion de venir encourager ou même chausser les baskets !

Après toutes ces années d'engagement, le comité initial passe aujourd'hui le flambeau à une nouvelle équipe motivée, prête à insuffler un nouveau souffle au club tout en perpétuant les valeurs qui ont fait sa force depuis sa création.



Un appel aux jeunes sportifs !

Le CA Dents du Midi est toujours à la recherche de nouveaux membres, en particulier pour renforcer le groupe enfants du jeudi soir. L'objectif ? Offrir aux jeunes la possibilité de bouger, s'amuser, et profiter d'un cadre d'entraînement privilégié autour de Fayot, tout en cultivant les valeurs du sport.

Les séances sont pensées pour être ludiques, variées, accessibles et motivantes, sans pression, avec comme priorité : le plaisir de pratiquer une activité physique en plein air.

Envie de nous rejoindre ?

Restez connectés : un site internet regroupant toutes les informations utiles verra bientôt le jour !

En attendant, n'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou inscription : info@cadentsdumidi.ch | Caroline Bellon - 076 364 16 72 | Tobias Donnet - 079 956 94 25

TROIS CHŒURS INVITÉS, UNE RACLETTE ET BEAUCOUP DE BONNE HUMEUR !

Par Françoise Siéro, secrétaire de Chante-Vièze

En septembre prochain, le Chœur mixte Chante-Vièze vous convie avec grand plaisir à sa 11^e Chantée à Morgins !

Nous vous attendons nombreux le samedi 20 septembre à 19h30, à la salle de la Jeur, pour une soirée placée sous le signe du chant, du partage et de la bonne humeur.

Pour l'occasion, nous aurons la joie de partager la scène avec trois chorales invitées :

- › Le Chœur mixte St-Michel des Évouettes
- › Le Chœur mixte de Choëx et Monthey
- › Atout Chœur de Monthey.

Après les prestations musicales, place à la convivialité ! Nous vous proposons de prolonger la soirée autour d'une raclette savoureuse, agrémentée de quelques chants de nos répertoires pour finir en beauté.

Et si l'envie de chanter vous titille, sachez que notre chœur répète chaque lundi soir, de 19h30 à 21h30, à la salle de la Cour à Troistorrents.

Rendez-vous hebdomadaires

Entraînements jeunes

Chaque jeudi soir de 18h à 19h à Fayot. Ouverts aux enfants et adolescents de 6 à 16 ans.

Entraînements adultes

Chaque mercredi soir de 18h30 à 20h, dans des lieux qui varient selon les envies du groupe.

Les entraînements ont lieu toute l'année, en extérieur, à l'exception des vacances scolaires et jours fériés pour les enfants.



Chante-Vièze répète avec enthousiasme pour vous offrir des soirées pleines de rythme et de convivialité.

LA VALLÉE D'ILLIEZ EN MUSIQUE

Par Thierry Rouiller, Association pour la sauvegarde du patrimoine musical et choral de Troistorrents et environs

L'Association pour la sauvegarde du patrimoine musical et choral de Troistorrents et environs, fondée en 2017, a pour objectif de préserver et de valoriser le patrimoine musical de notre commune et souhaite perpétuer l'esprit de son fondateur, Maurice Defago, en mettant en lumière les compétences et talents des musiciens locaux.

Dans un premier temps, les partitions de compositeurs tels que Gilbert Rouiller, Maurice Defago, Guy Dubosson, Jean-Jacques Écoeur, Raymond Crépin, Jean-Claude Avanthay, et bien d'autres, ont été collectées, référencées, numérisées et archivées. Les auteurs ou leurs descendants ont accepté que ces partitions soient consultables ou commandées auprès des archives communales de Troistorrents ou à la Médiathèque cantonale du Valais.

Deux CD regroupant 45 titres, enregistrés par des orchestres et ensembles régionaux, ont également été édités. Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir à écouter et découvrir ces magnifiques œuvres !

Ces disques sont disponibles au prix de CHF 25.- pour les deux volumes.

Contact

- › Georges Avanthay au 079 216 98 22 ou avanthay.georges@bluewin.ch
- › Thierry Rouiller au 079 389 24 24 ou thierry.rouiller77@gmail.com

Points de vente

- › Morgins : Kiosque et Office du tourisme
- › Troistorrents : La Cavagne et Chez Azalée

L'Association pour la sauvegarde du patrimoine musical et choral de Troistorrents et environs a édité deux disques reprenant les musiques emblématiques de notre région.



HONORER SES MEMBRES EST UNE ESPÉRANCE À VIVRE EN CHŒUR !

Par Anne-Marie Rouiller, Chœur Espérance

Samedi 29 mars dernier, le tintement des cloches en l'église de Troistorrents invitait nos deux jubilaires, Françoise et Gilbert Martenet, à la plus haute distinction de fidélité et d'engagement pour leurs 25 ans de dévotion au Chœur Espérance.

La messe, célébrée dans la magnifique église chorgue par le révérend vicaire Laurent Ndambi, a vibré spirituellement et musicalement avec les chants choisis par nos jubilaires. Le couple a été décoré par la prestigieuse Médaille diocésaine et s'est vu remettre le diplôme honorifique du Grand Mérite avec les félicitations d'usage.

Notre directrice, Eva Klirowska, a également été félicitée et fleurie pour ses 15 ans de direction en notes positives auprès de notre chœur.

Nous tenons à leur exprimer notre profonde reconnaissance et à leur adresser nos plus chaleureuses félicitations pour leur engagement et leur fidélité tout au long de ces années au service de notre communauté paroissiale.

Un immense MERCI et bravo à tous !

Nous sommes à la recherche de membres ! Si vous aimez chanter dans une ambiance familiale, empreinte de simplicité et d'amitié, alors rejoignez-nous.

Pour éviter un arrêt du Chœur, composez le 079 746 78 66.



Eva Klirowska, Gilbert et Françoise Martenet ont été décorés respectivement pour leurs 15 ans de direction et 25 ans de fidélité au Chœur Espérance.

CLUB DE LUTTE

Notre commune compte plus de 40 sociétés en tous genres qui animent nos villages et créent des liens au sein de notre population.

Dans chaque édition, l'une d'elles est mise en lumière à travers un cliché de son choix.



Fondé en 1983, le club de lutte de Troistorrents connaît une belle progression : il a pu développer une école de lutte ouverte aux tout jeunes (dès 5 ans) et à ce jour ce sont près de 30 lutteurs et moniteurs qui s'entraînent et participent aux diverses compétitions de lutte suisse et olympique. La région accueillera, dans deux ans, deux manifestations majeures de lutte suisse avec la Fête romande des actifs et la Fête cantonale valaisanne des jeunes qui se dérouleront sur un weekend, les 31 juillet & 1^{er} août 2027.

IMPRESSUM

- Éditeur**
Commune de Troistorrents
- Rédaction**
Secteur communication
- Relecture**
Le fin mot Communication, Martigny
- Réalisation et impression**
RMS Communications, Val-d'Illicz
- Tirage**
2500 exemplaires
- Parution**
trimestrielle
- Contact**
journal@troistorrents.ch

PROCHAIN NUMÉRO

C'est avec grand plaisir que nous accueillons les articles ainsi que les annonces de manifestations ou d'activités pour notre commune.

Vous pouvez y joindre vos photos. Pour être publiables, elles doivent nous parvenir en haute résolution (format .jpg ou .tif). Évitez donc les photos partagées par WhatsApp.

La Commune se réserve le droit de raccourcir les textes envoyés.

Le prochain numéro du *Troistorrents-Morgins Information* paraîtra à l'automne 2025. Vous pouvez faire parvenir vos informations par e-mail à : journal@troistorrents.ch jusqu'au 9 juillet 2025.



AGENDA

Retrouvez en un clin d'œil l'essentiel des manifestations de juin à septembre 2025 !

JUIN

6-8	75° anniversaire du FC Troistorrents Stade de Fayot
13-15	Tournoi de l'amitié Stade de Fayot
16	Les lundis sportifs Fayot
27-29	Pass'Portes du Soleil MTB

JUILLET

7-9	Passeport vacances
12	Balade gourmande chorgue
12	Marché Morginois Place du village, Morgins
19	Concours de bûcheronnage Morgins
26	Marché Morginois Place du village, Morgins
31	Veillée de la Fête nationale Morgins

AOÛT

2	Marché Morginois Place du village, Morgins
9	Marché Morginois Place du village, Morgins
10	Salon de la santé par les plantes Morgins
15	Concert apéritif fanfare l'Helvétique - Fête Patronale Devant l'église de Morgins
25 au 7.09	Swiss Peaks Trail
30	4^e journée des Bourgeois Troistorrents et Morgins

SEPTEMBRE

1, 8, 15, 22, 29	Les lundis sportifs Morgins
2-7	Championnats du monde Mountain Bike UCI Champéry
4	Et si on parlait de : « Reprenez le contrôle de votre smartphone » Local du feu, Val d'Illeiz
5	Atelier cuisine : T'as la dalle ? Salle de la Cour
13	Veillée cantonale du patois valaisan Salle polyvalente de Troistorrents
20	Chantée du Chœur mixte Chante-Vièze Salle de la Jeur, Morgins



Ils sont de retour ! Les marchés de Morgins, un lieu convivial où passer un moment agréable cet été.



Paddle, tir sportif, fabrication de cookies et bien d'autres encore, les activités proposées dans le cadre du passeport-vacances sont variées et nombreuses.